

9 novembre 2016

La participation des bénéficiaires de la protection internationale au marché du travail



Thierry TOURNOY
Directeur du CRIC
Président du DISCRI

Avec le soutien du Fonds social européen, de l'AMIF (Asylum, Migration and Integration Fund),
de la Wallonie, de la Province de Hainaut, des Villes et Communes de Charleroi, Aiseau-Presles, Châtelet,
Courcelles, Farciennes, Fontaine l'Évêque, Fleurus, Les Bons Villers, Pont-à-Celles.



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE
INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Les CRI, c'est quoi?

- **Les CRI sont des asbl créées en 1997 dans le cadre du décret du 04/07/96 (dernière mise à jour en 2014 et 2016) de la Wallonie relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.**
- les objectifs premiers des CRI sont de promouvoir toute initiative encourageant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Missions définies dans le décret

Accompagner les initiatives locales d'intégration

- Appel à projet Région Wallonne
- 4 axes : citoyenneté, insertion socioprofessionnelle , aide sociale et juridique, interculturalité, français langue étrangère
- Accompagnement pédagogique, comptable et évaluation
- Avis d'opportunité

Missions définies dans le décret

Coordonner des activités d'intégration dans leur ressort territorial et coordonner des activités d'intégration dans le cadre des PLI

- Plan local d'intégration
- Plan de cohésion sociale
- Toute initiative visant l'intégration
- Plateformes

Missions définies dans le décret

Encourager la participation sociale, économique et politique des personnes étrangères et d'origine étrangère et les échanges interculturels

- Approche transversale : finalité

Missions définies dans le décret

Former les intervenants agissant dans le secteur de l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère;

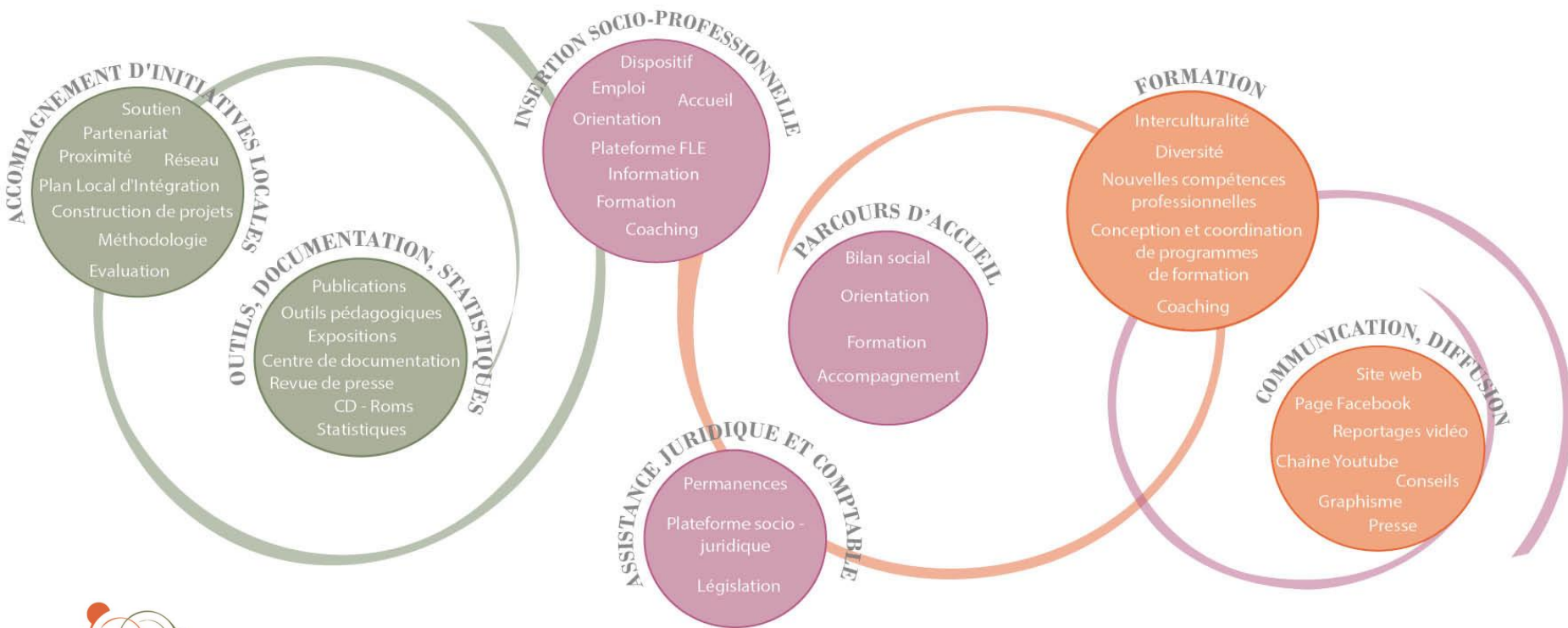
- Cycles de formation : accueil des publics, intercultralité, droit des étrangers, gestion de la diversité,...
- Modules à la carte

Missions définies dans le décret

Récolter sur le plan local des données statistiques

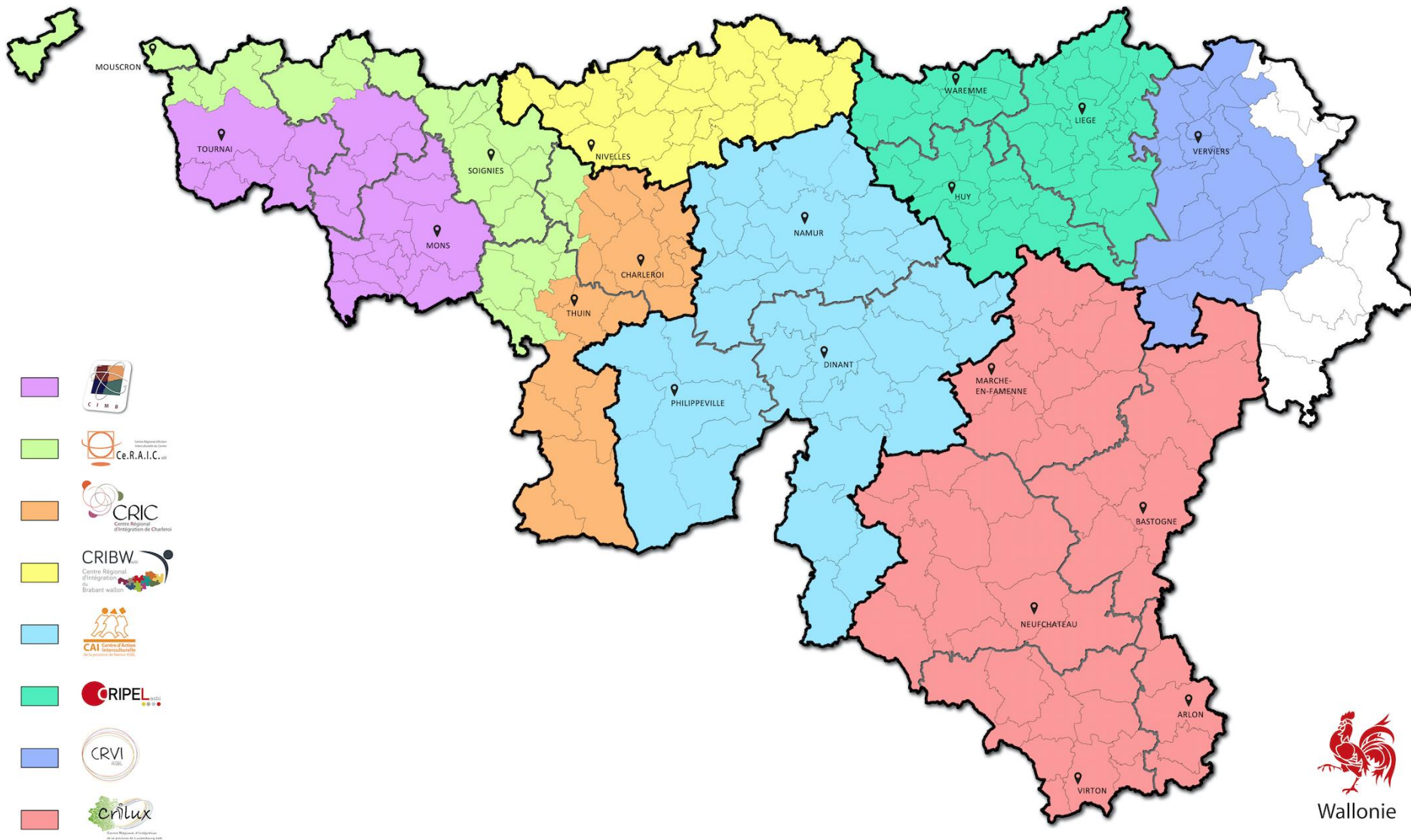
Se concerter avec les autres centres afin de mener des politiques cohérentes sur tout le territoire de la Région

Les actions des CRI



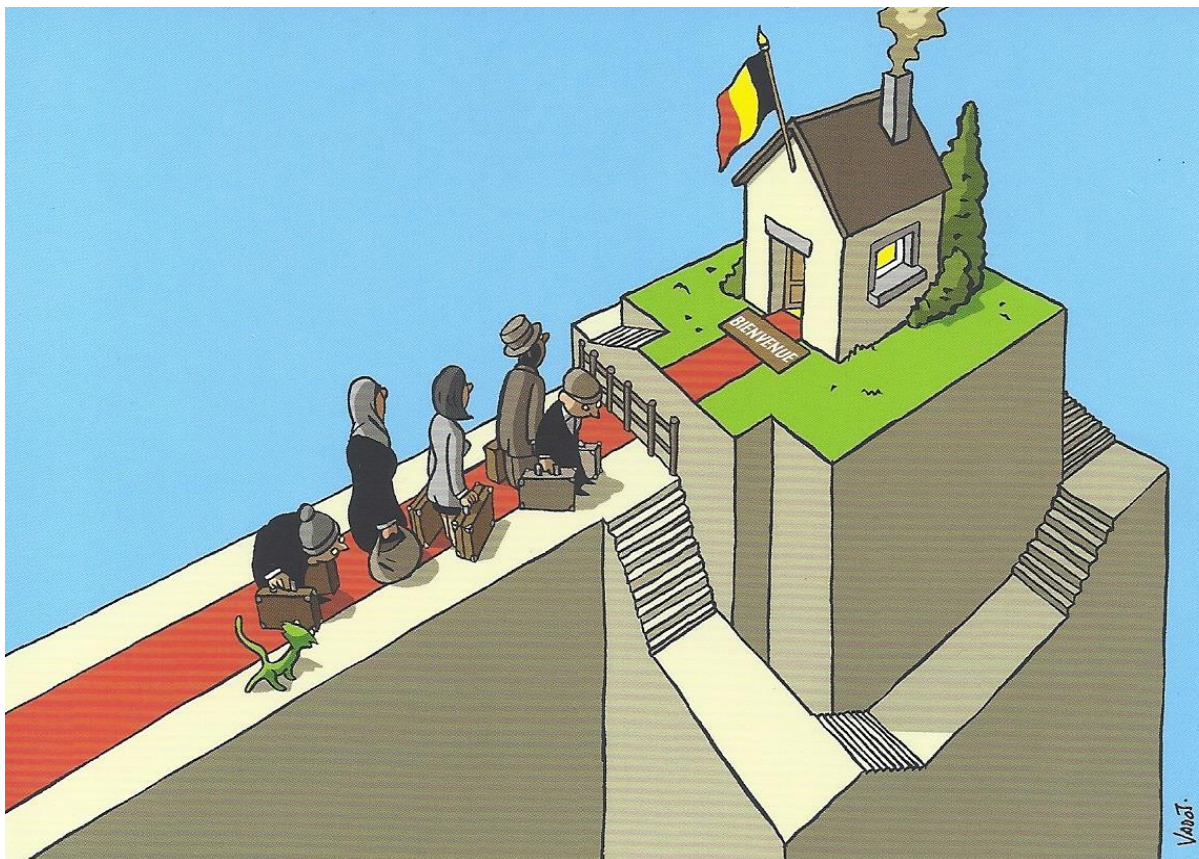


Zones d'actions des CRI



Parcours d'intégration en Wallonie

- Introduction sur les principes du décret
- Rôle des Centres Régionaux dans le cadre du parcours
- Public cible
- Structuration du dispositif
- Comité de coordination
- Mise en œuvre
- Mais encore ?



Principes du décret

- Dispositif obligatoire (depuis 2016) - sanctions
- Mesures visant l'intégration des primo-arrivants
- Accueil des nouveaux arrivants dans de bonnes conditions
- Démarche personnalisée et collective
- Notion de processus / droits et devoirs
- Disponible à tous sur base volontaire
- Partenariat (Région wallonne, provinces, communes, CPAS, CRI, ILI, associations,...)

Rôle des Centres Régionaux (CRI)

- Mise en place d'un ou plusieurs bureaux d'accueil
- Mise en oeuvre du parcours
- Accueil, suivi et accompagnement des personnes
- Organisation et coordination du parcours

Public cible

Primo-arrivants : moins de 3 ans et
titre de séjour de plus de 3 mois

Exceptions : UE, espace économique européen, Suisse, Turquie
et membres de leur famille

Dispenses : - de 18 ans et + de 65 ans, cadres, personnel des
ambassades et d'organismes internationaux,...

Structuration du dispositif

Phase d'accueil :

- Personnes envoyées via la commune lors de l'inscription à celle-ci
- Bilan social – aide et orientation
- Information sur droits et devoirs
 - Interpretariat via le Sétis

Structuration du dispositif

Parcours d'intégration : convention de 18 mois

- Suivi individualisé : aide sociale dans tous les domaines de la vie des personnes : santé, scolarité, aide administrative, logement, ...

Structuration du dispositif

Parcours d'intégration : convention de 18 mois

- 120 heures de français langue étrangère (FLE) via les opérateurs reconnus
 - Principe incitatif
 - Test de positionnement et de validation
 - Évaluation qualitative

Structuration du dispositif

Parcours d'intégration : convention de 18 mois

- 20 heures de cours de citoyenneté (ILI ou organismes reconnus)

Se situer et agir dans de nouveaux contextes politiques et sociaux : la Belgique et ses régions – la migration en Belgique, l'Etat...

La vie quotidienne : le logement, la santé, la justice, les comportements dans les lieux publics, dans la vie sociale.

Moi et ma famille : la scolarité des enfants, les droits et obligations des parents et de leurs enfants au sein de la famille, l'argent...

Structuration du dispositif

Parcours d'intégration : convention de 18 mois

- 4 heures d'accompagnement en insertion socioprofessionnelle

En collaboration avec le Forem, les Centres d'Insertion Socio Professionnelle, les MIRE,... le contenu et les articulations entre les différents opérateurs sont en phase de structuration

Services complémentaires

- Socio juridique
- Social
- Insertion socioprofessionnelle
- ...

Comité de coordination

Cabinet du ministre de l'Action sociale

Cabinet du ministre de l'Emploi

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et des statistiques (IWEPS)

Les CRI

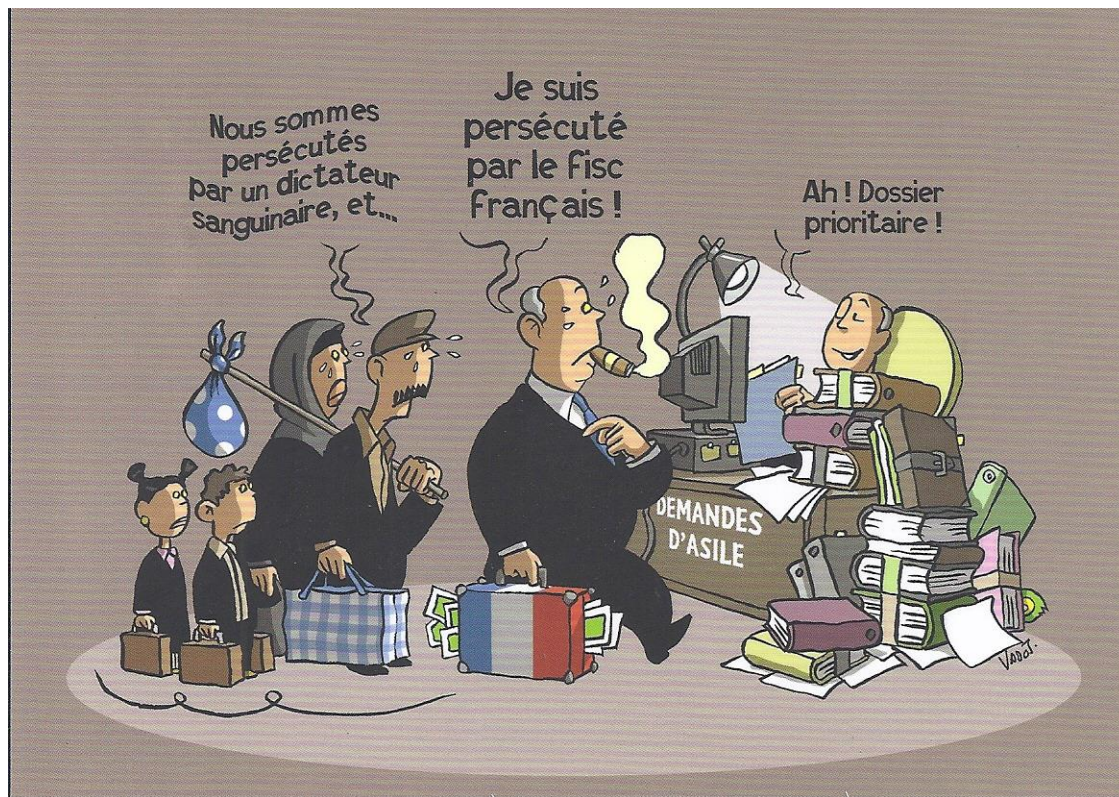
- Évaluation et suivi du parcours
d'intégration

Mais encore ?

- Contexte politique
- Organisation d'un accueil mais en élargissant les types de public
- PI = outil d'intégration $\neq$ intégration
- Coordonner encore mieux les offres du réseau
- Opportunité pour les opérateurs d'être mieux financés
- Positionner les CRI en 1ère ligne
- Caractère obligatoire



Le processus d'intégration passe aussi
par les luttes contre les discriminations
et les moyens de sensibiliser toutes les
catégories de population



Merci pour votre attention !